MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)

- MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

3ème édition n° 2
(Zones V et VI)

5 mai 1959

ARBRES FRUITIERS A PEPINS

Les pluies extrêmement abondantes qui se sont produites sur l'ensemble des zones considérées rendent nécessaire l'exécution d'un traitement sur les pommiers et les poiriers. Sur beaucoup de pommiers attaqués par l'oïdium en 1958 la pulvérisation de soufres micronisés devra être la règle.

L'adjonction d'un insecticide destiné à arrêter les pullulations de pucerons, de psylles, de tigre, sera réalisée en tenant compte des règles de mélange présentées par les fabricants de produits.

ARBRES FRUITIERS A NOYAUX

L'extension des dégâts de Cloque peut être évitée par la pulvérisation d'un anticryptogamique organique. Les pulvérisations soufrées seront efficaces contre l'oïdium du pêcher.

Les pucerons des arbres fruitiers à noyaux feront l'objet de pulvérisations aux esters phosphoriques et aux systémiques en respectant les prescriptions légales.

VIGNE

Le développement de la végétation coïncidant avec un relèvement de la température et des pluies abondantes, rend nécessaire l'exécution de traitements anticryptogamiques.

Contre le Mildiou de la vigne : utiliser :

Bouillie bordelaise : 500 g de cuivre métal par hl d'eau
Sulfate basique de cuivre : 500 g de cuivre métal par hl d'eau
Oxychlorure de cuivre : 500 g de cuivre métal par hl d'eau
Acétate neutre de cuivre (Verdet): 0,4 à 1 kg par hectolitre d'eau
Produits organiques et organo-cupriques

Contre l'Oïdium de la vigne :

Soufre en poudre — Soufre micronisé
Soufre mouillable — Soufre dispersé.

Les rhynchites, cigariers et altises occasionnent des dégâts importants dans certains vignobles; il sera utile d'ajouter un ester phosphorique à la bouillie anticryptogamique.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,
L.L.TROUILLON

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
P.BERVILLÉ

- -

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc Roussillon, 16 rue République Montpellier Le Gérant : L.TROUILLON. Autorisation du 6 mars 1956.